

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 3	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 28 mars 2017

Vote(s) pour : 39  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 3 avril 2017,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-04-03-BD-13 :

**Application du tarif réduit de billetterie du Musée de La Cour d'Or - Metz Métropole pour les détenteurs du Pass Lorraine.**

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France,  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Bureau en date du 15 septembre 2014 sur les tarifs de billetterie du Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole,  
CONSIDERANT que le Pass Lorraine permet de faire découvrir aux visiteurs les sites touristiques partenaires en leur offrant un accès privilégié,  
CONSIDERANT que le Pass Lorraine est gratuit et propose plus de 170 offres spéciales pour découvrir la Lorraine à prix réduits et notamment les musées,  
CONSIDERANT la demande de Lorraine Tourisme et l'intérêt pour le Musée de La Cour d'Or - Metz Métropole d'étendre le tarif réduit de billetterie aux détenteurs du Pass Lorraine,

DECIDE d'étendre le tarif réduit de la billetterie du Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole de 3,30 € aux détenteurs du Pass Lorraine, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait, à compter du 4 avril 2017,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à l'application de ce tarif réduit concédé aux détenteurs du Pass Lorraine.

Pour extrait conforme  
Metz, le 4 avril 2017  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



## BORDEREAU D'ENVOI

### Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 3 avril 2017.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 8.1</b> – Plateau de Frescaty : acquisition de la 2 <sup>ème</sup> partie de l'ex zone de vie par MM auprès de l'EPFL. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
<b>Point 8.2</b> – Plateau de Frescaty : projet de cession de 3 parcelles bâties à la SCI LULAVA. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
<b>Point 9</b> – Plateau de Frescaty : facturation des badges électroniques d'accès. <b>X</b>	1	
<b>Point 10</b> – SPL Metz Métropole Moselle Congrès : approbation d'une convention financière au titre de l'exercice 2017. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Convention. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Tableau financier. <b>X</b>	1	
<b>Point 11</b> – Metz Métropole Développement : attribution d'une subvention pour 2017 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
<b>Point 12</b> – Association Club Metz Technopôle : attribution d'une subvention pour 2017 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
<b>Point 13</b> – Application du tarif réduit de billetterie du Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole pour les détenteurs du Pass Lorraine. <b>X</b>	1	
<b>Point 14</b> – Programme d'investissement du Centre Pompidou-Metz pour l'année 2017 – affectation de l'Autorisation de Programme 17ATEC01. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Programme d'investissements 2017. <b>X</b>	1	
<b>Point 15</b> – Contribution financière à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour l'année 2017. <b>X</b>	1	
<b>Point 16</b> – Contribution financière à l'EPCC ESAL-CEFEDÉM pour l'année 2017.	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 4 avril 2017

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

